

Proposition du Conseil administratif du 19 mai 2021 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 2 803 400 francs, afin de financer la transformation numérique de la Ville de Genève, soit:

- 1 258 600 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Genève»;**
- 1 451 200 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Administration»;**
- 93 600 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «Collaboration numérique».**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

L'organisation administrative de la Ville de Genève repose chaque jour un peu plus sur les technologies de l'information et de la communication. Téléphones, ordinateurs et équipements numériques font partie du quotidien du personnel de la Ville de Genève. La transition de l'administration municipale vers les systèmes d'information et de communication a été rapide. En 1995, seuls 1000 collaborateurs et collaboratrices utilisaient un ordinateur. Aujourd'hui, la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) gère près de 4000 postes de travail (dont 1000 ordinateurs portables) et plus de 600 tablettes, ainsi que 1500 téléphones portables (dont 1200 smartphones).

Les technologies de l'information et de la communication sont également omniprésentes – directement ou indirectement – dans une large part des prestations offertes à la population, du prêt des livres aux interventions de nos agent-e-s de la police municipale (APM).

La présente demande de crédits vise à assurer le bon fonctionnement et la sécurité des infrastructures d'information et de communication de la Ville de Genève, ainsi qu'à financer les projets prioritaires du plan de transformation numérique de l'administration municipale.

A noter que les trois crédits demandés seront entièrement compensés par les montants non dépensés d'anciens crédits votés qui seront bouclés avec un montant équivalent à cette demande.

Exposé des motifs

Depuis 1995, les projets en matière de systèmes d'information et de communication ont été financés par les plans informatiques quadriennaux (PIQ) et, dans de plus rares cas, par des crédits ad hoc. A partir de 2009, le dépôt du plan informatique est passé au rythme biennal.

En 2020, suite à la multiplication des motions du Conseil municipal et au changement de législature, une nouvelle stratégie de transformation numérique de l'administration a été adoptée par le Conseil administratif.

La stratégie de transformation numérique de l'administration propose de nouveaux modèles de gestion avec des réponses organisationnelles et structurelles permettant une mise en œuvre plus agile, efficace et de qualité de la transformation numérique de notre administration.

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de transition numérique dont les axes prioritaires ont été définis et sont repris dans le programme de législature.

Ce travail a été élaboré sur la base notamment des constats suivants actés par la Délégation du Conseil administratif pour la stratégie numérique (ancienne législature) en 2019:

- un manque de flexibilité dans l'utilisation des crédits d'investissements générant des délais de plusieurs années entre l'identification d'un besoin important et la réalisation d'un projet informatique;
- un déséquilibre entre les moyens attribués aux besoins de l'administration et ceux attribués aux services numériques pour les citoyens et les citoyennes.

De nouveaux modèles de gestion plus agiles ont donc été mis en place: la création de portefeuilles de projets, une gouvernance adaptée et un financement des investissements repensé.

La mise en œuvre de cette stratégie implique de travailler sur trois nouveaux modèles de gestion, liés les uns aux autres, dans les domaines suivants:

- l'organisation des projets par portefeuille, permettant notamment de rééquilibrer les moyens attribués aux besoins de l'administration et ceux attribués aux services numériques pour les citoyens et les citoyennes;
- la gouvernance, pour rapprocher l'informatique des métiers dans un cadre structuré et facilitant les arbitrages;
- le financement des investissements, pour apporter plus de flexibilité.

Les portefeuilles de projets pour la transformation numérique de l'administration

Il convient tout d'abord de répertorier les besoins pour la transformation numérique, exprimés par l'ensemble des départements, selon leur nature et leur public-cible.

Pour ce faire, nous avons trois portefeuilles de projets qui permettent d'avoir trois approches distinctes, avec une indépendance financière et une organisation propre.

Le portefeuille «e-Genève» contient les projets qui visent à mieux répondre aux attentes des Genevois et des Genevoises, ainsi que le public en visite dans la cité. Les projets qu'il regroupe visent à renforcer les prestations en ligne ou à développer de nouveaux services numériques et innovations technologiques.

Le portefeuille «e-Administration» a comme objectif de mieux répondre aux besoins de l'administration municipale afin d'optimiser et rationaliser le travail des services de la Ville. Les projets qu'il intègre visent à faciliter les processus internes et favoriser leur dématérialisation.

Le portefeuille «Collaboration numérique» regroupe les projets qui ont pour objectif de moderniser la place de travail et le déploiement d'équipements informatiques et logiciels de l'administration. Ces outils favorisent la coopération, la mobilité, le télétravail et donc une efficacité accrue des collaborateurs et collaboratrices. Il répond également aux enjeux environnementaux et climatiques posés par le développement des technologies numériques.

Une gouvernance à trois niveaux

Cette nouvelle organisation s'accompagne d'une refonte du pilotage organisationnel. Il s'agit de bénéficier d'organes de pilotage plus proches des métiers, de manière à mieux prendre en compte leurs besoins. Cette décentralisation du pouvoir décisionnel vise une plus grande efficacité mais aussi une transparence accrue. Des enveloppes financières seront confiées aux comités d'arbitrage des différents portefeuilles, de manière à pouvoir investir dans les projets prioritaires pour la Ville.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite de pouvoir:

- s'adapter à l'évolution des besoins de transformation numérique et initier avec réactivité les projets à forte valeur ajoutée;
- faciliter les arbitrages impliquant l'informatique et les métiers, dans un cadre structuré;
- assurer efficacité et transparence des choix.

C'est pour répondre à ces objectifs que la gouvernance est répartie sur trois niveaux de pilotage, décentralisant le pouvoir décisionnel.

Au niveau politique et stratégique, le Conseil municipal et le Conseil administratif allouent les moyens d'investissement et fixent les priorités pour la transformation numérique:

- le Conseil administratif, par l'intermédiaire de sa Délégation à la transition numérique (DeITrans), aligne la stratégie de transformation numérique sur le programme de législation et assure la répartition financière des crédits entre les différents portefeuilles de projets. Il délègue le choix des projets de mise en œuvre de la transformation numérique aux comités d'arbitrage;
- le Conseil municipal est saisi chaque année par le traitement des crédits d'investissements et ponctuellement pour des crédits d'investissement extraordinaires. Les rapports d'activité annuels des différents portefeuilles de projets lui sont remis.

Au niveau tactique, les comités d'arbitrage de chaque portefeuille, composés de personnes métier issues de l'ensemble des départements, sont chargés de sélectionner les sujets d'importance et leur allouer les ressources. Leurs missions consistent à:

- prioriser les projets et s'assurer de leur alignement avec les objectifs politiques;
- définir une feuille de route à six mois;
- allouer les crédits aux projets et arbitrer en fonction des ressources humaines disponibles (ressources DSIC et ressources métiers des services);
- produire un rapport d'activité annuel.

Au niveau opérationnel, les comités de pilotage des projets sont responsables de suivre l'exécution des projets. Leurs missions consistent à:

- valider les clôtures et libérations de phases de projet;
- prendre les décisions pour réduire les risques liés à leur projet;
- gérer les ressources allouées à leur projet.

Un financement par portefeuille

Cette refonte organisationnelle et opérationnelle s'accompagne d'une adaptation du mode de financement des projets informatiques. Les crédits d'investissement seront désormais déposés directement au niveau des portefeuilles de projets, de manière à réaliser les projets les plus stratégiques, en fonction des ressources métier disponibles. Ce nouveau mode de financement permettra aussi et surtout de prendre en compte des opportunités qui peuvent se présenter dans un contexte où les besoins évoluent de façon très rapide.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite de:

- pouvoir prendre en compte les opportunités qui se présentent, et ainsi réaliser les projets les plus stratégiques;
- garantir le financement des infrastructures;
- réallouer les anciens crédits selon ces nouveaux principes.

A ce jour, certains anciens crédits informatiques ne sont toujours pas soldés et présentent un solde cumulé de plus de 4 millions de francs, synonyme d'un processus qui n'est plus adapté aux besoins d'une administration dans un contexte d'évolution constante des technologies de l'information et de la communication (TIC).

La présente proposition propose de réaffecter les soldes des anciens crédits (avant 2019) pour rééquilibrer les moyens attribués aux différents portefeuilles de projets, accordant notamment une part de financement plus importante aux projets à destination du grand public (portefeuille e-Genève).

Conclusion

Pour résumer, un triptyque «Gouvernance – Financement – Portefeuille de projets» à l'appui d'une vision pour tendre vers une «smart Geneva», une Genève intelligente sur le plan numérique:

- mettre en place une gouvernance à trois niveaux pour la stratégie numérique, confiant des enveloppes d'investissement aux comités d'arbitrage des portefeuilles en charge d'investir sur les projets prioritaires pour la Ville;
- réaffecter des crédits d'investissements pour rééquilibrer les moyens attribués aux portefeuilles, notamment «e-Genève»;
- renforcer la transparence et le reporting par l'établissement de feuilles de route par portefeuille de projets et par la transmission de rapports d'activité annuels aux Conseils administratif et municipal.

Pour plus d'informations à propos de la stratégie de transformation numérique et sa mise en œuvre, merci de vous référer au document «Plan directeur pour la transformation numérique de la Ville de Genève» disponible sur le site Internet de la Ville de Genève.

Processus d'élaboration de la proposition de crédit

Processus global d'élaboration

Les grandes étapes menant à l'élaboration de cette proposition sont:

- Validation de la stratégie de transformation numérique de l'administration et de la répartition des moyens à donner par portefeuille par le nouveau Conseil administratif le 16 décembre 2020;
- validation de la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration par le Collège des directeurs de la Ville de Genève (CODIR) le 17 avril 2021;
- publication du plan directeur de la transformation numérique de l'administration 2021-2025 le 19 mai 2021;
- préparation de la feuille de route des portefeuilles de projets 2021-2025, un document de planification interne à l'administration;
- identification des montants disponibles sur des anciens crédits: 4^e PSIC, crédits DSIC extraordinaires (ex: Polycom), arrêts IT dans les anciens crédits de construction (ex: Carré-Vert);
- définition des règles de réallocation: les crédits disponibles pour des projets terminés ou annulés sont réaffectés au portefeuille «e-Genève»; les crédits pour des projets planifiés sont réaffectés au même portefeuille.

Processus de gouvernance

Le Conseil administratif, par l'intermédiaire de sa Délégation à la transition numérique, a validé la répartition financière des crédits entre les différents portefeuilles de projets. Il délègue la mise en œuvre des projets de transformation numérique aux comités d'arbitrage.

Un comité d'arbitrage par portefeuille alloue les crédits aux projets les plus importants en fonction de critères de valeur et des ressources humaines disponibles pour les exécuter selon la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration.

Adéquation à l'Agenda 21

La DSIC applique le plus possible une politique d'acquisition responsable, d'une part en incitant les fournisseurs ainsi que leurs sous-traitants à assumer leurs responsabilités sociales et les principes du développement durable, d'autre part en intégrant ces responsabilités et ces principes dans les critères d'adjudication des marchés.

Attachée au respect de l'environnement, la DSIC œuvre également à diminuer son empreinte carbone en veillant à optimiser sa consommation d'énergie, par exemple par des opérations de virtualisation de ses environnements ou par des actions de surveillance et d'adaptation de ses infrastructures.

Estimation des coûts

Les objets de la présente proposition de crédit sont regroupés en trois projets de délibération:

- portefeuille «e-Genève» de 1 258 600 francs;
- portefeuille «e-Administration» de 1 451 200 francs;
- portefeuille «Collaboration numérique» de 93 600 francs.

Ces crédits sont attribués aux différents portefeuilles selon le processus décrit ci-dessus (voir tableau 2 du chapitre récapitulatif des coûts: «détail des réallocations par ancien crédit»).

A noter que tous ces crédits sont entièrement compensés par un solde qui ne sera pas dépensé sur des anciens crédits (avant 2019) dont la DSIC est gestionnaire. Ces anciens crédits seront clôturés à fin 2022.

Description du portefeuille «e-Genève» – 1 258 600 francs

Ce projet de délibération comprend les investissements nécessaires à renforcer l'offre numérique destinée au grand public.

Les crédits disponibles actuellement pour les projets de ce portefeuille ne représentent que 2% de l'ensemble des crédits informatiques disponibles, alors que «l'amélioration et développement des services et prestations en ligne accessibles pour toutes et tous» est un objectif déclaré de la politique publique de transition du numérique de cette législature.

Le comité d'arbitrage «e-Genève» allouera ce crédit de 1 258 600 francs aux projets les plus importants en fonction de critères de valeur et des ressources humaines disponibles pour les exécuter conformément à la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration.

Voici la liste des projets par objectif stratégique (OS) qui font actuellement partie de la feuille de route du portefeuille «e-Genève» et sont donc candidats à être financés par ce crédit.

OS01 – Développer l’offre digitale

Site internet de la Ville (D-008251 DSG, D-011297 SEP)

La DSIC planifie, en alternance avec son cycle d’évolution standard, un cycle d’évolutions majeures du site internet de la Ville (geneve.ch) tous les deux ans. Ainsi elle pourra pleinement répondre aux attentes du public et aux besoins des services de l’administration municipale, mais aussi assurer la maintenabilité et l’évolutivité du site en y intégrant des changements plus importants ou plus complexes.

Sites internet des événements de la Ville (DCTN, DSSP)

Les sites dédiés aux événements de la Ville de Genève, comme la Fête de la musique ou encore le Geneva Lux Festival, nécessitent une attention particulière chaque année. Là aussi, des technologies avancées ainsi que des concepts de communication digitale poussés sont envisagés afin de proposer des solutions à la hauteur de l’intérêt que porte le public à ces événements.

Sites internet des institutions (PRJ0035885 DCTN)

La Ville de Genève souhaite refondre les sites internet de ses institutions muséales et des événements qu’elle organise afin de répondre de façon efficace aux enjeux d’information et de communication actuels, mais aussi pour répondre à l’objectif de standardisation technologique que la DSIC s’est fixé dans son plan directeur des TIC, qui prévoit d’unifier le développement des sites sur Drupal, un système de gestion de contenu (CMS) «open source».

Sites des collections en ligne (D-011007 BGE, FMAC, MEG)

L’objectif est de poursuivre le programme de partage des collections patrimoniales avec les citoyens et le grand public, en intégrant les œuvres du Centre iconographique et du Fonds d’art contemporain de la Ville de Genève.

Communication inclusive (DCTN, DCSS, DSSP)

La DSIC souhaite aussi mettre en œuvre un processus d’analyse continue, pour mieux suivre et comprendre l’usage par les différents publics des outils de communication digitaux qu’elle propose et ainsi continuellement améliorer la qualité globale de ces supports, particulièrement en termes d’accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Application mobile «Genève en poche» et «Guide Seniors» (PRJ0035800 SOC, DSG)

La Ville de Genève souhaite également offrir aux citoyen-ne-s et au grand public une application mobile pour être tenu informé des dernières nouvelles, prendre connaissance rapidement des prochaines expositions et manifestations et disposer d'un accès facilité aux informations pratiques concernant leur ville. «Genève en poche» permettra également de promouvoir des dossiers sélectionnés, tels que le Guide des seniors. Cette application mobile se veut évolutive, tant au niveau technologique que des fonctionnalités et contenus proposés. Elle s'appuiera sur les informations et services existants: site internet, agendas ainsi que cartes et informations du territoire genevois, tout en profitant des fonctionnalités offertes par les périphériques mobiles (agenda, géolocalisation, calcul d'itinéraire, système d'alerte personnalisable). Elle favorisera l'intégration des contenus pratiques proposés en données ouvertes (open data) par les partenaires institutionnels genevois (TPG, Etat de Genève, etc.).

Promotion des événements de la Ville de Genève (D-011749, BMU)

Il s'agira de continuer de soutenir l'adoption d'OpenAgenda, une solution de données ouvertes, qui assure la promotion des événements de la Ville de Genève et de ses partenaires. De nombreuses structures et associations organisant des événements ainsi que des partenaires institutionnels, tels que Genève Tourisme ou l'Association des communes genevoises (ACG), ont manifesté leur intérêt pour un accompagnement afin de publier et/ou partager des événements.

Prestations en ligne, démarche et réservation, location, vente (PRJ0033489 ECO, D-010056 SPO, D-011683 + D-010236 CIV, D-011617 SEC, D-011805 SOC)

La DSIC prévoit de simplifier l'accès au catalogue des prestations municipales en ligne en proposant un portail d'accès unique et sécurisé qui profite de l'identité e-démarche du Canton ainsi qu'en intégrant les concepts eGov de la Confédération en matière d'administration connectée. Par ailleurs, elle souhaite augmenter l'offre des démarches en ligne à disposition du public. S'inscrire à une activité sportive, déposer un dossier auprès de la Gérance immobilière municipale ou encore réserver des locaux de la Ville et effectuer des commandes en ligne auprès de la Bibliothèque de Genève (BGE) sont autant de prestations en ligne que la Ville de Genève souhaite mettre à disposition de ses citoyens.

OS02 – Proposer des innovations, participation citoyenne (D-009174 DSG)

La Ville de Genève souhaite renforcer le dialogue public avec les citoyens et toutes les parties prenantes en proposant notamment des modes de participa-

tion en ligne attractifs et simples d'utilisation. Que cela soit pour participer à une réflexion en cours, pour donner un avis sur un nouveau plan d'aménagement ou encore pour proposer des initiatives sur la Ville de demain, les citoyens pourront rejoindre ces discussions sur la plateforme participer.ge.ch.

La Ville de Genève souhaite également profiter de l'intelligence collective pour enrichir les informations sur ses collections patrimoniales et créer une communauté autour de ses institutions culturelles.

Plan climatique et système d'information du territoire (D-010407 + D-011020 CJB, D-010829 + D-011574 SEVE, D-011592 OPF, D-011778 AGCM)

Il est essentiel que la Ville de Genève puisse suivre et analyser les actions en faveur de son plan climatique (consommation énergétique des bâtiments, zones de biodiversité, couverture végétale, émissions sonores ou encore pollution), en exploitant les données géomatiques (Ville, SITG) et celles de l'IoT au travers d'une plateforme mutualisée (SIG).

La DSIC souhaite moderniser et garantir l'évolutivité de sa plateforme de géomatique, pour pouvoir répondre aux besoins de l'administration municipale, proposer des nouveaux guichets d'affaires, la gestion des photos géo-référencées ou encore l'évolution des outils gérant l'inventaire cantonal des arbres. Elle tient également à poursuivre, en tant que membre du SITG, sa contribution aux projets de cartographie et de géomatique du Canton et du Grand Genève.

La DSIC doit par ailleurs participer au projet d'autonomisation du SIS en veillant à conserver les fonctionnalités de géomatique nécessaires au fonctionnement de la police municipale.

Innovation numérique: médiation, interactivité, information pour les publics (D-011769 ARI, D-011729 MAH, D-010225 + D-011400 DCTN)

L'objectif est de proposer des outils numériques pour favoriser la médiation et l'interactivité avec les publics, par exemple pour les expositions; les institutions culturelles doivent, par exemple, proposer davantage de contenus interactifs (réalité augmentée, cartographie, vidéo, audio) et continuer de veiller à fournir des solutions de médiation numérique adaptées aux personnes en situation de handicap pour garantir l'engagement de la Ville de Genève en termes de culture inclusive.

Données ouvertes (D-011776 CJB)

La Ville de Genève souhaite se doter d'une charte concernant l'ouverture de ses données patrimoniales (culture, écologie, données gouvernementales ouvertes, etc.). Il s'agira d'analyser et décider des données pouvant être ouvertes, puis de les mettre à disposition via le SITG, pour les données de géomatique, opendata.swiss, pour les autres types de données, ou encore europeana, pour les données culturelles.

Il est essentiel aussi que la DSIC poursuive le déploiement et la mise à disposition en ligne des fonds d'archives des Conservatoire et jardin botaniques de Genève (CJBG) et des Archives de la Ville de Genève.

Description du portefeuille «e-Administration» – 1 451 200 francs

Ce projet de délibération comprend les investissements nécessaires aux différents services de l'administration pour remplacer leur système de gestion vieillissant, pour dématérialiser leurs processus ou encore analyser et optimiser leurs prestations.

Certains projets sont déjà financés par d'anciens crédits et conserveront leur financement, tandis que d'autres sont sur la feuille de route du portefeuille sans financement et seront donc candidats à être financés par ce crédit.

Le comité d'arbitrage «e-Administration» allouera ce crédit de 1 451 200 francs aux projets les plus importants en fonction de critères de valeur et des ressources humaines disponibles pour les exécuter conformément à la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration.

Voici la liste des projets par objectif stratégique (OS) qui font actuellement partie de la feuille de route du portefeuille «e-Administration» et sont donc candidats à être financés par ce crédit.

OS03 – Standardiser les processus transverses

Outil de Gestion et de la facturation des entreprises (PRJ0035879)

Mise en place d'un outil pour gérer la facturation des déchets des entreprises

Projet de dématérialisation des dossiers actifs de la gérance, baux (D-011724)

Mise en place d'un environnement pour supporter la dématérialisation des dossiers actifs de la gérance immobilière

Phase 2 - édition des BV avec le code de données, QR code (D-010625)

Adapter toutes les applications informatiques éditant des bulletins de versement, au nouveau format ISO20022 avec l'IBAN et le code de données (QR code).

OS04 – Répondre à des besoins spécifiques

Renouvellement de l'outil de gestion du domaine public, URBANUS (PRJ0035521)

Mise en place d'un outil de gestion des permissions pour les demandes d'empiètement sur l'espace public de la ville dans le cadre d'événements tels que chantiers, manifestations, terrasses de cafés, procédés de réclame, installations foraines, etc.

SLSP phase 2 - interfaces SAP (D-011681)

Suite à la mise en production du logiciel de bibliothéconomie SLSP au 1^{er} décembre 2020 dans toutes les bibliothèques scientifiques de la Ville de Genève (BGE, BAA-Ariana-FMAC, MEG, MHN-MHS et CJBG), demande d'interfaçage de l'outil SLSP avec SAP en 2021

Gestion Stupéfiants (gestup) (D-010948)

Mise en place d'un outil de gestion des stupéfiants qui permet de faire un suivi de marchandise pour garantir la traçabilité du produit, depuis la saisie jusqu'à la livraison à la police cantonale.

Complément à la demande du 5^e PSIC Gestion de demandes avec workflow simple

Mise en place d'une solution de gestion pour le suivi des demandes et dossiers simples (par exemple suivi des déprédations sur l'espace public)

SPM – RIAPM

Accompagnement dans la mise en place et l'intégration de ressources de la police cantonale pour la police municipale.

Gestion de l'habillement du personnel en uniforme (D-009545)

- Assurer le remplacement des pièces d'uniforme défectueuses;
- anticiper le renouvellement du matériel pour les années à venir;
- transmettre des prévisions budgétaires précises (résultats attendus: connaissance du contenu du stock habillement en temps réel et visibilité immédiate de la situation financière en lien direct avec le budget habillement avec la possibilité de réajuster en tout temps).

OS05 – Valoriser les données de l'administration

Tableaux de bord pour les services VVP SOC SPF DRH FIN

Mettre en place des tableaux de bord et indicateurs basés sur les données à disposition dans les différents systèmes existants en Ville de Genève afin d'améliorer le suivi et la gestion des services de la Ville et permettre l'amélioration des processus de l'administration.

Description du portefeuille «Collaboration Numérique» – 93 600 francs

Les projets regroupés dans ce portefeuille ont pour objectifs de moderniser la place de travail et le déploiement d'équipements informatiques et logiciels de l'administration. Ces outils favorisent la coopération, la mobilité, le télétravail et donc une efficacité accrue des collaborateurs et collaboratrices. Ils répondent également aux enjeux environnementaux et climatiques posés par le développement des technologies numériques.

Certains projets sont déjà financés par d'anciens crédits et conserveront leur financement, tandis que d'autres sont sur la feuille de route du portefeuille sans financement et seront donc candidats à être financés par ce crédit.

Le comité d'arbitrage «Collaboration numérique» allouera ce crédit de 93 600 francs aux projets les plus importants en fonction de critères de valeur et des ressources humaines disponibles pour les exécuter conformément à la directive générale relative aux comités d'arbitrage des portefeuilles pour la stratégie de transformation numérique de l'administration.

Voici la liste des projets par objectif stratégique (OS) qui font actuellement partie de la feuille de route du portefeuille «Collaboration numérique» et sont donc candidats à être financés par ce crédit.

OS06 – Moderniser le poste de travail

Suite collaborative intégrée (D-011848)

La migration de près de 3700 ordinateurs vers le système d'exploitation Windows 10, qui s'est achevée au printemps 2021, a posé les fondations du prochain projet d'envergure du portefeuille qui concerne la mise à disposition d'une solution collaborative intégrée. Elle proposera un accès standardisé aux outils bureautiques, à la messagerie, au partage de fichiers, à la vidéoconférence.

Ce crédit servira à l'initialisation du projet avec notamment la définition exacte du périmètre, l'évaluation des solutions du marché et des coûts associés.

Le financement du projet de mise en place fera l'objet d'une proposition spécifique inscrite au 16^e PFI qui sera soumise ultérieurement.

A noter que l'acquisition des équipements de micro-informatique, notamment les ordinateurs personnels, est financée par une autre proposition (PSIC).

OS07 – Agir face aux enjeux climatiques du numérique

Mise en œuvre du numérique responsable (D-011849)

Engager une transition écologique pour répondre à l'urgence climatique fait aujourd'hui partie des priorités de la Ville de Genève.

Comment concilier la transformation numérique avec les actions menées en faveur du climat?

Cela passe notamment par l'adhésion à des organismes comme l'Institut du numérique responsable et la signature de sa charte. Dans un deuxième temps, nous allons organiser des programmes de sensibilisation destinés aux utilisateurs et utilisatrices. Le renouvellement régulier du matériel informatique sera lui aussi révisé selon des critères qui prennent en compte les enjeux climatiques. Ces différentes initiatives nous permettront de préparer un projet de certification en vue de l'obtention d'un label de numérique responsable.

Le crédit servira notamment à financer la mise en place de ce programme.

Récapitulatif des coûts

Tableau 1: Montants par délibérations

Délibération I - Crédit e-Genève	1 258 600
Délibération II - Crédit e-Administration	1 451 200
Délibération III - Crédit Collaboration numérique	93 600
Total de la proposition de crédit	2 803 400

Tableau 2: Détail des réallocations par ancien crédit

	Anciens crédits PR	Libellé	Montants réaffectés	
Délibération I				
Crédit e-Genève	1 ^{er} PSIC	698/2	Plan biennal systèmes d'information	100 283
	2 ^e PSIC	837/1	Plan biennal systèmes d'information	200 435
	3 ^e PSIC	837/1	Plan biennal systèmes d'information	133 680
	4 ^e PSIC	1227/1	Plan biennal systèmes d'information	116 407
	HORS PSIC BAT	979/2	Minoteries 5-7, rue des: [012.004.06] / Equipement informatique de la bibliothèque	136 282
	HORS PSIC CM	1065/2	Dpt Finances et logement Système d'information et équipement du CM 2015-20	72 663
	HORS PSIC IT	569/1	Dpt Finances et logement POLYCOM - Réseau radio national sécurité	498 850
Total Délibération I - Crédit e-Genève			1 258 600	
Délibération II				
Crédit e-Administration	1 ^{er} PSIC	698/2	Plan biennal systèmes d'information	262 815
	2 ^e PSIC	837/1	Plan biennal systèmes d'information	84 986
	3 ^e PSIC	837/1	Plan biennal systèmes d'information	292 363
	4 ^e PSIC	1227/1	Plan biennal systèmes d'information	353 300
	HORS PSIC BAT	1014/1	Carl-Vogt 65, boulevard MEG /Crédit cpl. matériel informatique & télécom.	96 720
		739/2	Carl-Vogt 65, boulevard MEG /Equipement matériel informatique & télécommunication	35 628

	HORS PSIC IT	569/1	Dpt Finances et logement POLYCOM - Réseau radio national sécurité	315 913
		698/3	Dpt Finances et logement Système de gestion parc immobilier, 1 ^{ère} étape	9 477
Total Délibération II - Crédit e-Administration				1 451 200
Délibération III				
Collaboration				
numérique	2 ^e PSIC	837/1	Plan biennal systèmes d'information	93 600
Total Délibération III - Collaboration numérique				93 600
				2 803 400

Tableau 3: Réf. PFI et montants non dépensés au bouclage des anciens crédits

N° PFI de l'ancien crédit	PR	Libellé de l'ancien crédit	Montants non dépensés au bouclage des crédits
111.030.14	698/2	1 ^{er} PSIC - Plan biennal systèmes d'information	363 098
111.030.24	837/1	2 ^e PSIC - Plan biennal systèmes d'information	379 021
042.034.11	1014/1	Carl-Vogt 65, boulevard MEG /Crédit cpl. matériel informatique & télécom.	96 720
042.034.10	1280/3	Carl-Vogt 65, boulevard MEG /Equipement matériel informatique & télécommunication	35 628
070.002.00	569/1	Dpt Finances et logement POLYCOM - Réseau radio national sécurité	814 763
111.007.20	698/3	Dpt Finances et logement Système de gestion parc immobilier, 1 ^{ère} étape	9 477
041.017.04	979/2	Minoteries 5-7, rue des: [012.004.06] Equipement informatique de la bibliothèque	136 282
111.030.28	1065/2	Dpt Finances et logement Système d'information et équipement du CM 2015-20	72 663

111.030.30	837/1	3 ^e PSIC - Plan biennal systèmes d'information	426 043
111.030.32	1227/1	4 ^e PSIC - Plan biennal systèmes d'information	469 707
Montant total du non-dépensé sur les anciens crédits lors de leur boucllement			2 803 400

Délai de réalisation

Ces crédits visent un grand nombre d'objectifs indépendants de réalisation. La DSIC estime pouvoir les atteindre dans un délai de 5 ans au maximum à partir de l'ouverture du crédit.

Les projets financés par ces crédits font tous partie du plan directeur de la transformation numérique 2021-2025.

Référence au 16^e plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031

Ce crédit ne figure pas au 16^e PFI.

Budget de fonctionnement

Le montant prévisionnel des contrats d'entretien ou de maintenance relatifs aux objets du projet de l'ensemble des délibérations est estimé à 450 000 francs.

Dans une perspective de maîtrise des coûts, la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) prendra toutes les mesures envisageables pour que la mise en œuvre de ces contrats d'entretien ou de maintenance soit compensée par la résiliation ou la renégociation de contrats en cours. Le cas échéant, un ajustement des budgets d'entretien (comptes du groupe 315) sous forme d'une fiche d'arbitrage sera proposé lors d'un prochain projet de budget de fonctionnement.

Charges financières annuelles

Pour le projet de délibération I, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, les charges financières annuelles nettes atteindront 324 500 francs.

Pour le projet de délibération II, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, les charges financières annuelles nettes atteindront 374 200 francs.

Pour le projet de délibération III, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, les charges financières annuelles nettes atteindront 24 100 francs.

Services gestionnaires et bénéficiaires

Le service gestionnaire et bénéficiaire de l'ensemble des délibérations est la Direction des systèmes d'information et de communication.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

Délibération I - Portefeuille «e-Genève»	Montant	%
OS01 – Développer l'offre digitale	812 866	65%
OS02 – Proposer des innovations, participation citoyenne	445 734	35%
Coût total du projet TTC	1 258 600	100%

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

Délibération II - Portefeuille «e-Administration»	Montant	%
OS03 – Standardiser les processus transverses	351 868	28%
OS04 – Répondre à des besoins spécifiques	804 587	64%
OS05 – Valoriser les données de l'administration	294 745	23%
Coût total du projet TTC	1 451 200	115%

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

Délibération III - Portefeuille «Collaboration Numérique»	Montant	%
OS06 – Moderniser le poste de travail	63 555	5%
OS07 – Agir face aux enjeux climatiques du numérique	30 045	2%
Coût total du projet TTC	93 600	7%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: DSIC

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales	450 000	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	722 800	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	1 172 800	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	1 172 800
--	-----------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Délibération I - Portefeuille «e-Genève»

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2021	0		0
2022	314 650		314 650
2023	314 650		314 650
2024	314 650		314 650
2025	314 650		314 650
Totaux	1 258 600	0	1 258 600

Délibération II - Portefeuille «e-Administration»

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2021	0		0
2022	362 800		362 800
2023	362 800		362 800
2024	362 800		362 800
2025	362 800		362 800
Totaux	1 451 200	0	1 451 200

Délibération III - Portefeuille «Collaboration Numérique»

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2021	0		0
2022	23 400		23 400
2023	23 400		23 400
2024	23 400		23 400
2025	23 400		23 400
Totaux	93 600	0	93 600

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 258 600 francs destiné au financement des projets visant à renforcer l'offre numérique au grand public.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 258 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2022 à 2025.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 451 200 francs destiné au financement des projets des différents services de l'administration pour remplacer leur système de gestion vieillissant, pour dématérialiser leurs processus ou encore analyser et optimiser leurs prestations.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 451 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera portée à l’actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2022 à 2025.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 93 600 francs destiné au financement de l’initialisation du projet de mise en place d’une «suite bureautique collaborative intégrée».

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article premier au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 93 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l’article premier sera portée à l’actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2022 à 2025.